

Questions orales

[Traduction]

LA POLITIQUE DE CANADIANISATION

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, le ministre pourrait-il plus précisément affirmer sa fidélité à la politique de canadianisation et annoncer à la Chambre qu'Investissement Canada exigera que Gulf & Western vende GLC à un acheteur canadien, comme l'exige la politique de canadianisation du gouvernement pour l'industrie de l'édition du livre?

[Français]

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je peux assurer ma collègue que nous sommes toujours évidemment très intéressés à sa question des éditeurs, et nous sommes toujours en discussion avec les fonctionnaires d'Investissement Canada et les compagnies en cause de façon, justement, à la fois à trouver la solution et la décision appropriées et, encore une fois, à préserver l'intérêt des Canadiens.

* * *

[Traduction]

LE CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES

L'EXAMEN DES COUPURES BUDGÉTAIRES PAR UN GROUPE D'ÉTUDE

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, j'aimerais poser ma question au ministre de l'Expansion industrielle régionale, en l'absence du ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie qui, je pense, est à l'hôpital pour y subir des examens. Je suis persuadé que mes collègues de la Chambre voudront lui offrir avec moi leurs meilleurs vœux.

Le 7 novembre le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie a créé un groupe d'étude pour examiner les coupures au Conseil national de recherches. Mais ce groupe n'a pas de mandat en bonne et due forme, ni pouvoir pour casser la décision prise par le gouvernement de retirer 20 millions de dollars au budget du CNR. Le gouvernement veut-il donner au groupe d'étude le pouvoir d'annuler la coupure de 20 millions au budget du CNR?

[Français]

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je fais miens les vœux de mon collègue pour souhaiter encore une fois un prompt rétablissement à notre collègue de ce côté-ci de la Chambre qui est actuellement en séjour à l'hôpital.

Je voudrais répondre plus particulièrement à cette question. Effectivement, le groupe d'étude n'a pas l'autorité, justement, de renverser la décision, mais il est évident que le ministre en cause prendra en considération les recommandations et aura des consultations avec les représentants du Conseil national de recherches dans le but d'en arriver à une décision dans le meilleur intérêt...

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. David Berger (Laurier): Je demande au ministre d'autoriser le groupe de travail à revoir la décision de couper les 20 millions de dollars, parce qu'il doit avoir au moins cette possibilité-là de faire cette recommandation au ministre.

Deuxièmement, s'engagera-t-il à rendre publiques les recommandations du groupe de travail dès qu'elles seront remises au ministre?

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, dans les deux cas, vous me permettez de prendre les questions en considération et de les référer à mon collègue.

Quant à la question de rendre les informations publiques, je pense que mon collègue prendra tout cela en délibéré. Quant à l'autorisation qui pourrait être donnée au groupe d'étude, je pense, monsieur le Président, que mon collègue n'a pas l'intention de donner la responsabilité et l'autorité au groupe d'étude de renverser une décision, mais il prendra les recommandations en considération avant d'en arriver à une décision finale.

* * *

[Traduction]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, comme suite aux entretiens qui ont eu lieu avec les représentants des partis d'opposition, je veux simplement confirmer que demain sera un jour désigné.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES QUESTIONS POSÉES À LA CHAMBRE À PROPOS DE SUJETS DONT LES COMITÉS SONT SAISIS

M. Albert Cooper (Peace River): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement au sujet de questions qui ont été posées durant la période des questions. La première question venait du député de Gander—Twillingate (M. Baker) et le second groupe de questions, du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Keeper).

Selon le commentaire 360(3) de Beauséjour, on ne peut demander des renseignements sur les délibérations d'un comité qui n'a pas encore présenté son rapport à la Chambre. Étant donné les réformes qui ont été récemment apportées et le nouveau rôle et la nouvelle influence qu'exercent, selon moi, les comités de la Chambre, je crois qu'il est tout à fait impérieux qu'aucune question sur ces sujets ne soit posée à la Chambre. La raison en est fort simple. Si on pose ces questions et si le ministre compétent y répond, on empêche, dans une certaine mesure, le comité de fonctionner librement. Il lui est également extrêmement difficile alors de prendre une décision claire et indépendante.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, il est entendu depuis longtemps que rien n'empêche de poser, à la Chambre, des questions sur des sujets qui peuvent être étudiés d'une façon ou d'une autre par un comité, pourvu qu'on ne fasse pas directement allusion au comité concerné ou aux discussions qui s'y déroulent. Lorsque les conservateurs étaient dans l'opposition, ils ont posé, à maintes reprises, des questions sur des sujets qui étaient alors examinés au comité, et elles ont été acceptées par la présidence.